

Félicitations!

VOUS ÊTES

Châtelain(e) - Farmer

DU CHÂTEAU DE VIBRAC

GRAND COGNAC (FRANCE)

DARTAGNANS x ADOPTE UN CHÂTEAU

BIENVENUE DANS CETTE AVENTURE HORS DU COMMUN !

Félicitations, Grâce à cette box, vous êtes sur le point de devenir châtelain(e)-farmer et donc détenteur d'une part du château de Vibrac ! Le château de Vibrac est le 3ème château sauvé grâce au concept de l'achat collectif, inventé par la start-up Dartagnans et l'association Adopte un château. En devenant châtelain-farmer, vous êtes un pionnier d'un modèle citoyen de sauvegarde du patrimoine en péril. Vous faites désormais partie d'une grande communauté internationale forte de dizaines de milliers de personnes originaires de 125 pays. Ce château en ruine du XIIIe siècle enlacé par les bras de la Charente est situé au cœur de la région du Grand Cognac sur un archipel de trois îles. Il va maintenant renaître grâce à vous. Le projet de réhabilitation du château et de son domaine de 5 hectares va s'articuler autour de la restauration du bâti, la création d'un potager de légumes et fruits anciens en permaculture et la réalisation de cabanes écoresponsables. Découvrez tous les détails du projet sur www.dartagnans.fr

DONNEZ VOTRE NOM À UNE PARCELLE CULTIVÉE EN PERMACULTURE.

Avec votre part du château vous avez également la chance de pouvoir donner votre nom à une parcelle du potager cultivé en permaculture. L'attribution des parcelles se fera de manière aléatoire par algorithme. Vous cultiveriez donc peut-être du citron caviar ou des légumes anciens comme l'oignon rocamboule, le cerfeuil tubéreux ou la pomme de terre vitelotte. Un grand panneau à l'entrée du site vous indiquera où se trouve votre parcelle.

QUELS SONT MES PRIVILÈGES EN TANT QUE CHÂTELAIN(E)-FARMER ?

Vous bénéficiez, pendant les périodes d'ouverture, d'une entrée libre gratuite à vie dans votre château. Vous participerez également aux grandes décisions collectives et à nos fameux chantiers de bénévoles qui permettront de faire renaître le château et son domaine.

COMMENT S'ENREGISTRER EN TANT QUE CHÂTELAIN-FARMER ?

- 1 Si vous avez un compte sur www.dartagnans.fr, connectez-vous. Si vous n'avez pas de compte sur www.dartagnans.fr, inscrivez-vous.
- 2 Rendez-vous sur le site internet www.mapartduchateau.com et suivez les étapes pour enregistrer le numéro de la carte se trouvant à l'intérieur de votre box.
Vous serez alors enregistré en tant que châtelain-farmer et vous recevrez ainsi sur votre adresse email, indiquée lors de votre inscription, des nouvelles du projet.
- 3 Lorsque la société propriétaire à 100% du château sera créée, vous pourrez, si vous le souhaitez, devenir actionnaire en versant 1€ symbolique par part. La procédure concernant l'entrée au capital vous sera transmise par email une fois la société créée. Vous pouvez d'ores et déjà charger les 2 pièces justificatives nécessaires à l'entrée au capital dans la rubrique «justificatifs» de votre profil Dartagnans.

FAQ

Puis-je offrir la box à un proche (y compris mineur) ?

Bien sûr. Cette personne devra se créer un compte sur www.dartagnans.fr et enregistrer sa carte en suivant la procédure indiquée précédemment. S'il s'agit d'un mineur, c'est son représentant légal qui devra obligatoirement faire les démarches. Le représentant légal devra ainsi se créer un compte sur www.dartagnans.fr à son nom et enregistrer ses pièces justificatives. Puis lorsque la société sera créée et lors de l'entrée au capital, il sera proposé au titulaire légal de souscrire une part au nom du mineur. La procédure sera communiquée par email à ce moment là.

Est-il obligatoire d'enregistrer la box ?

Oui, vous ou la personne à qui vous offrez la box, devez suivre la procédure mentionnée précédemment afin de pouvoir recevoir des nouvelles du projet et devenir actionnaire de la société propriétaire du château de Vibrac.

Retrouvez l'ensemble du projet sur

WWW.DARTAGNANS.FR